

## **APPEL À PROJETS - Comité de validation des innovations et expérimentations 2026**

---

### **Instruction du 16/10/2025 relative à la dynamique d'innovation pédagogique**

**Rectorat de l'académie de Créteil**  
**Ecole Académique de la Formation Continue**  
CARDIE-EAFC  
Affaire suivie par : Sabine Kitten  
Tél : 06 37 07 73 20  
Mél : [ce.cardie@ac-creteil.fr](mailto:ce.cardie@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et messieurs les directeurs d'école*

*S/C de Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*S/C de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

*Référence : Loi du 26 juillet 2019 / Articles L314\_2 et L314\_4 Code de l'Education*

*Annexe : Dossier CVE 2026*

---

En juin 2025 se tiendra comme tous les ans un Comité de Validation des Expérimentations (CVE). Ce Comité, présidé par Monsieur le recteur, a pour objectif de recenser et valider des pratiques innovantes ou des projets expérimentaux comprenant une mesure dérogatoire conformément aux possibilités inscrites dans l'article L314-2.

Ces projets émanent de la volonté des équipes de terrain d'engager une démarche transformante au sein de leur structure au service de la réussite des élèves. Ils sont menés dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie.

La validation d'un projet s'accompagne d'un suivi de la CARDIE, d'une évaluation des effets de l'expérimentation afin d'envisager sa diffusion à une plus large échelle sur le territoire académique et d'une valorisation de l'action notamment en la faisant apparaître le site académique de la CARDIE ainsi qu'au niveau national.

Les projets présentés s'inscriront dans le cadre des réformes, des priorités académiques et s'articuleront avec le projet académique en cours.

Le dépôt de dossier pour l'année 2026 se fera au plus tard le **mercredi 18 mars 2026** à l'adresse [ce.cardie@ac-creteil.fr](mailto:ce.cardie@ac-creteil.fr)

[Le dossier de candidature](#) est accessible sur le site et toute l'équipe reste disponible pour répondre aux éventuelles questions.

En cas de difficulté de téléchargement, merci de contacter directement la Cardie : [ce.cardie@ac-creteil.fr](mailto:ce.cardie@ac-creteil.fr)

**La responsable de la CARDIE-EAFC de Créteil**  
**Sabine KITTEN**